

Commission de la Justice- 3 juillet 13

Question de M. André Frédéric à Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice sur "la reconstruction de la prison de Verviers" (n° 18394)

André Frédéric (PS): Madame la présidente, madame la ministre, vous nous avez confirmé le 16 janvier dernier que la démolition de la prison de Verviers est effectivement prévue pour décembre 2013. La reconstruction envisagée imposera la démolition préalable de tous les bâtiments restants mais la taille de la prison et le programme de réalisation ne sont – hélas – pas encore arrêtés définitivement.

Durant le laps de temps nécessaire à la reconstruction, la dissémination des prévenus dans différentes prisons plus ou moins éloignées est le seul scénario envisagé et des effets néfastes sont à craindre. Mes collègues Marie- Martine Schyns, Katrin Jadin et moi-même avons en effet rencontré, à l'occasion d'une table ronde, les différents acteurs concernés par cette problématique, et nous avons pu constater des inquiétudes grandissantes au sein des divers acteurs tant du monde judiciaire que du monde policier.

Nous avons tous les trois participé, avec les différents intervenants, à la rédaction d'un manifeste en faveur d'une reconstruction rapide de la prison de Verviers et déposé plusieurs questions pour relayer ces inquiétudes. L'une d'elle concerne les déplacements.

Actuellement, les détenus de Lantin relevant de l'arrondissement judiciaire de Verviers sont transportés grâce aux services de la zone de police Basse-Meuse.

Des retards importants qui paralysent le fonctionnement des salles d'audiences de Verviers sont déjà constatés. Cette situation pourrait empirer durant la phase transitoire puisque le transport des prévenus (toujours à Verviers actuellement) s'ajoutera à leurs tâches.

Madame la ministre, des moyens complémentaires sont-ils prévus pour la zone Basse-Meuse ou une collaboration avec la zone Vesdre ? Serait-il possible d'organiser une concertation avec les différents acteurs (zones de police, prison et tribunal de Verviers) afin de donner des garanties à chacun concernant cette phase transitoire?

Minister Annemie Turtelboom:

En tant que ministre de la Justice, je ne suis compétente que pour le corps de sécurité. Une réunion aura lieu, fin juillet, entre le corps de sécurité et les services de police concernés pour examiner comment organiser au mieux le futur en réglant notamment les dispositions pratiques entre Lantin et Verviers. Une restructuration de la capacité disponible du corps de sécurité entre les deux zones est une possibilité qui sera examinée à cette occasion.

André Frédéric (PS): Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie pour cette information.

Cela dit, je continuerai à rester extrêmement attentif. Vous ne connaissez pas bien l'Est de la Belgique. Vous ne connaissez pas Verviers puisque vous n'y n'êtes malheureusement pas encore venue. Cependant, j'imagine que j'aurai l'occasion de vous montrer ce bel

arrondissement rural, mais surtout l'état dans lequel se trouvent un certain nombre de bâtiments publics. Je pense ici à la prison de Verviers qui sera démolie avant de s'écrouler. En effet, il n'y pas très longtemps, il suffisait de pousser sur les pierres à l'intérieur du bâtiment pour pouvoir accéder à l'extérieur, ce qui, pour une prison, est assez paradoxal. Je pense encore au palais de justice qui est également dans un état déplorable. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'attirer votre attention sur cette situation.

En attendant, à l'instar d'autres, je souhaite vous dire qu'il est essentiel, à nos yeux, de reconstruire cette prison dans le cadre de votre masterplan III ou grâce à des moyens complémentaires. Il est, en tout cas, inimaginable de ne pas voir se construire une prison dans l'arrondissement de Verviers, dans les mois, voire les années à venir.

L'incident est clos.